

Renseignements :

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DELEGATION AUVERGNE

13, rue Maréchal Foch
63000 CLERMONT FERRAND
Tel : 04 73 30 90 01

Courriel : auvergne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



ASSOCIATION DES AMIS DE
L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE
MARCOLES

Mairie - Le Bourg
15220 MARCOLES

Courriel : mairie-marcoles@wanadoo.fr



Sainte Anne trinitaire
Pierre polychrome XVe siècle

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation:

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexho-Alliance)
- Crédit Agricole SA
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Electricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et jardins de France
- Fédération française du Bâtiment

FONDATION



DU
PATRIMOINE



*Sauvegarder le patrimoine
et construire l'avenir...*



*Restauration de l'Église
Saint-Martin de Marcoles (15)*

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de€ pour aider à la restauration de l'église de Marcolès, je bénéficie d'une réduction d'impôts et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune si celui-ci n'aboutissait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
«Fondation du Patrimoine / église de Marcolès»

Particuliers

Votre don est déductible :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Un don de 100€ = 34€ à ma charge.*

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€). *Un don de 100 € = 25€ à ma charge.*

Entreprises

Votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Un don de 500 € = 200€ à la charge de l'entreprise.*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'Impôt :

sur le revenu **ou** sur la Fortune **ou** sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal au nom de l'émetteur du chèque uniquement qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

E-mail:

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du Patrimoine Auvergne ou à l'association des Amis de l'église de Marcolès (*adresse au dos*)

Par internet

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/2701

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seules la mairie et l'association que vous avez décidé de soutenir seront également destinataires ; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées, veuillez cocher la case ci-contre**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Auvergne.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons .

Un joyau à préserver, l'église Saint-Martin

L'aspect extérieur :

Ancienne chapelle du prieuré bénédictin dépendant de l'Abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, l'église St Martin est un édifice gothique du XV^e siècle.

Les dimensions imposantes de la nef montrent l'importance de Marcolès à la fin du Moyen-Age. Démoli à la Révolution, le clocher fut rebâti en 1801, dans son état actuel.

Les huit chapelles entourant la nef ont été fondées à partir de 1442 par des familles de Marcolès pour que l'on célèbre des messes pour le repos de leur âme et pour y avoir le droit de banc et de sépulture.



Le Chœur : un décor coloré du XVII^e siècle restitué.

Les décors intérieurs :

Les revêtements des murs, en couches successives, permettent de restituer toutes les époques depuis le XV^e siècle. Leur restauration est en cours depuis les années 90 ; elle a été financée par la Municipalité, les aides publiques, la Fondation du patrimoine et l'Association et conduite par l'architecte du patrimoine Pierre-Jean Trabon dans un esprit de rigueur quant à l'authenticité des décors restitués.

On retrouve des badigeons du XV^e sous l'arc triomphal, sur la voûte de la chapelle du Crucifié et dans la niche de la Chapelle de l'Annonciation; des décors du XVII^e et du XVIII^e sur les arcs du chœur, la voûte et les murs de la nef, et des chapelles de Notre Dame du Rosaire, de St Jean Baptiste et de l'Annonciation ; enfin une décoration du XIX^e dans les chapelles du Sacré-Cœur et de St Martin.



La chaise de vérité (1750- classée MH) et ses magnifiques polychromies.

Le Mobilier :

L'ameublement, particulièrement beau, est de style baroque fin XVII^e-début XVIII^e siècle. Il a été offert par les familles de Marcolès. On notera en particulier les sculptures de la chaise de vérité et sa polychromie d'origine, le retable en bois doré de la chapelle du Rosaire, le ta-

bleau de la Présentation au Temple et les bancs d'œuvre. Une mention particulière pour la statue reliquaire de Saint-Martin du XIV^e et les magnifiques statues en pierre polychromes qui se trouvent au fond de l'église et dans la Chapelle de l'Annonciation.

Il reste encore à restaurer une chapelle, deux retables, trois tableaux et il faudrait remettre en état de marche la plus grosse cloche que l'on n'a pas entendu sonner depuis des années.

Y participer, voici le but de L'ASSOCIATION aidée par les DONATEURS



Statue reliquaire de Saint-Martin en bois du XIV^e siècle.